

Synthèse de documents et dissertation

Consigne :

Après une lecture attentive de ce texte, il vous est demandé deux types d'exercice :

- 1) un exercice de synthèse qui consiste à résumer le texte en une dizaine de lignes.
- 2) un essai structuré et argumenté (2 à 3 pages) dans lequel vous exposerez les réflexions que vous inspire le texte ainsi que vos idées et votre point de vue sur le sujet abordé. N'hésitez pas à faire référence à des lectures ou à des exemples.

Texte 1 :

Inde : 60 millions d'enfants au travail

Un matin de novembre 2005, dans un quartier du nord-est de Delhi, le Front de libération du travail forcé (Bachpan Bachao Andolan, BBA) et la police indienne délivrent 485 enfants de quatre ateliers clandestins de broderie. Ils travaillaient plus de douze heures par jour, enfermés à clé. Une situation ordinaire dans un pays qui demeure le plus grand marché de main-d'œuvre enfantine du monde : l'Inde compte « 60 millions d'enfants au travail, dont 10 millions en servitude. Ils travaillent dans l'agriculture, l'économie informelle et le secteur industriel », estime Kailash Satyarthi, le fondateur de BBA.

Ces petits travailleurs sont visibles partout : ils sont chiffonniers, vendeurs de rue, domestiques, employés de dhabas (gargotes de bord de route), d'ateliers mécaniques ou encore ouvriers dans la sous-traitance textile, sur les chantiers et dans divers secteurs manufacturiers comme le tissage des tapis, la taille des pierres précieuses, la petite métallurgie, les verreries, les briqueteries, les fabriques d'allumettes, de cigarettes, d'encens...

Et cette main-d'œuvre est l'objet de trafics lucratifs. Dans les gares de Delhi, les militants de BBA repèrent régulièrement des trafiquants amenant des enfants (souvent sous prétexte de formation) de régions rurales pauvres d'Inde, du Népal ou du Bangladesh, pour les vendre à des ateliers, voire à des réseaux de mendicité ou de prostitution. Leur prix ? 500 à 2 000 roupies (9 à 36 euros), soit moins cher qu'un buffle.

Pour cette organisation non gouvernementale (ONG), la lutte contre le travail des enfants a commencé en 1980, quand Kailash Satyarthi alors jeune ingénieur, découvre le sort de milliers d'adultes et d'enfants miséreux qui cassent des pierres et charrient de lourdes charges, plus de quatorze heures par jour, dans des carrières de pierres et de briqueteries du nord de l'Inde. Il fonde alors le BBA avec une poignée de volontaires et lance des sauvetages surprise à 4 heures du matin, embarquant à toute vitesse ces quasi-esclaves dans des camions, pour échapper aux gardes armés. En quelques mois, ces raids libèrent des centaines d'enfants, même si deux militants y laissent leur vie.

A l'époque, l'exploitation d'enfants « n'était pas un problème. Aucun mouvement politique, juridique ou social ne s'en occupait », se rappelle-t-il. Devant l'inertie des autorités indiennes, il décide d'aller plus loin. Il trouve des alliés chez les syndicats de salariés et d'enseignants en Inde, mais aussi au Pakistan, au Népal et au Bangladesh, où la situation est comparable. Avec eux, il met sur pied, en 1989, la Coalition d'Asie du Sud contre la servitude des enfants (SACCS, dont la BBA fait partie). Et il se lance dans une croisade internationale.

Soutenue par des fondations américaines, le BIT et l'Unicef, cette coalition fédère aujourd'hui 750 organisations en Asie (syndicats, ONG de défense des droits de l'Homme et de l'enfance). Elle compte 80 000 bénévoles en Inde et mène toute l'année, parallèlement à ses campagnes publiques, des sauvetages parfois mouvementés. Comme cette descente dans un atelier de tapis de l'Uttar Pradesh, où les militants ont dû forcer l'entrée d'un cagibi de stockage de laine pour délivrer 20 enfants de 7 à 12 ans, cachés là en hâte par le propriétaire et sur le point d'étouffer.

Après cette opération, l'ONG veille à ce que l'aide à la réinsertion prévue par la loi soit bien versée à l'enfant libéré ou à sa famille : une aide en espèces ou en nature (parcelle de terre, petit commerce) d'une valeur de 20 000 roupies (380 euros). La plupart des enfants travailleurs venant de catégories théoriquement protégées (basses castes, tribus, Intouchables) leurs familles bénéficient aussi d'aides spécifiques (bourse, logement...).

Quand les enfants ont été vendus loin de leur région d'origine, la SACCS recherche leur famille et les bénévoles locaux s'assurent qu'ils sont scolarisés une fois rentrés chez eux. Ils sont aussi parfois confiés à la protection du panchayat (conseil de village) car l'organisation a mis sur pied en Inde un réseau de 150 villages « amis des enfants » (Bal Mitra Grams), qui ont fait de l'école une priorité. Enfin si la famille des enfants reste introuvable, elle les prend en charge dans les trois ashrams qu'elle a ouverts dans le Rajasthan ; ils accueillent en permanence quelque 200 enfants, alphabétisés avant d'intégrer un cursus d'études normal.

En vingt ans, l'organisation a délivré 70 000 enfants et adultes de l'esclavage et du travail forcé en Inde. Ce qui ne représente toutefois qu'une goutte d'eau dans un pays où le travail des enfants reste enraciné, en raison de la structure de la société. L'Inde connaît certes une prospérité croissante, mais les centres commerciaux et les voitures neuves ne concernent encore qu'une minorité de la population.

La pauvreté reste donc massive : 840 millions d'Indiens vivent avec moins de deux dollars par jour, dont 365 millions avec moins d'un dollar. Et dans ces catégories pauvres, les enfants contribuent à la survie quotidienne. Des millions de familles de journaliers, par exemple, vivent de travaux occasionnels dans les champs ou sur les chantiers, gagnant à peine « 35 roupies par jour [0,63 euro], et seulement 18 à 24 roupies pour les femmes. Des revenus si bas que si les enfants ne travaillent pas avec eux, ils ne peuvent joindre les deux bouts. Et encore ils ne trouvent pas de travail tous les jours », explique Ram Mital.

Selon la SACCS, un enfant travailleur en Inde apporte en moyenne « 10 % à 20 % du revenu » familial. Et les employeurs ne s'en plaignent pas. Un enfant « peut travailler quatorze heures pour 5 roupies [à peine 0,10 euro], là où un adulte touche 35 ou 40 roupies [0,63 à 0,75 euro] pour huit heures de travail », rappelle Ram Mital. En moyenne, un enfant est payé « cinq fois moins qu'un adulte, voire dix fois moins dans l'industrie du tapis et les verreries, résume Kailash Sayarathi. Et ceux qui sont en servitude travaillent gratuitement, puisqu'ils paient les dettes de parents insolubles, voire de grands-parents ».

Ces dernières années, l'emploi des enfants a connu quelques évolutions. « Il a certainement diminué dans les usines de verre, d'équipements de sport et dans l'industrie du tapis » ; elles ont en effet été les cibles de plusieurs campagnes internationales, relève Kailash Sayarathi, même si, selon lui, les tapis occupent encore «

100 000 enfants en Inde et un million dans toute l'Asie du Sud ». Mais parallèlement, « on constate une hausse du nombre d'enfants effectuant de la sous-traitance pour de petites PME » industrielles (textile, broderie, décorations de Noël, objets en matière plastique...). Une sous-traitance qui se dissimule de plus en plus à domicile, où elle échappe aux lois du travail.

Et surtout, « le nombre d'enfants domestiques augmente », note-t-il. En Inde, avoir un petit domestique est un signe flatteur d'ascension sociale ; ainsi, dans la classe moyenne montante – celle qui envoie ses enfants dans de coûteuses écoles privées –, les tâches ménagères sont souvent confiées à des gamins pauvres.

La SACCS et le HMS ont organisé des campagnes de sensibilisation dans plusieurs quartiers de Delhi, distribuant par exemple des autocollants garantissant des maisons « sans enfant domestique ». Mais la société n'est pas prête : « Nous luttons contre une culture socio-économique vieille de plusieurs siècles », qui juge encore normal d'employer des enfants, estime Kailash Sayarathi. Et « les nouveaux consommateurs indiens restent indifférents » au sort des enfants pauvres, et encore plus à l'idée de produits qui seraient garantis sans emploi d'enfants, ajoute Ram Mital.

Les autorités indiennes, quant à elles, minimisent le phénomène, mais elles se défendent d'être inactives. L'emploi d'enfants dans les industries dangereuses est proscrit depuis vingt ans, la présence de petits domestiques chez les fonctionnaires prohibée depuis 1999, et l'emploi des moins de 14 ans comme domestiques ou dans l'hôtellerie interdit depuis octobre 2006. La Cour suprême oblige même, depuis 1996, les employeurs pris sur le fait à financer l'éducation des enfants exploités. L'Inde participe aussi au programme international du BIT d'élimination du travail des enfants ; elle a débloqué des budgets de réinsertion d'un montant de 6 milliards de roupies, soit environ 140 millions d'euros pour 2002-2007, selon le BIT.

Sur le terrain, il en va tout autrement. L'emploi d'enfants reste très facile et largement impuni. En Inde, « l'application des lois reste très faible », rappelle Kailash Sayarathi. Le monde politique se soucie peu du travail des enfants – « même les députés ont des enfants domestiques », constate la SACCS –, quand son intérêt ne se confond pas avec celui des industriels : « Il y a quelques années, raconte Kailash Sayarathi, nous avons récupéré 55 enfants en esclavage dans une carrière de pierres du nord de l'Inde. Les propriétaires étaient... un parlementaire indien et son fils. »

Béatrice DEHAIS

Alternatives économiques

n° 263 Novembre 2007

Texte 2 :

Unanimité contre la prime d'assiduité

Ils sont peu nombreux, les défenseurs de la « cagnotte » comme moyen de récompenser l'assiduité des lycéens. En revanche, le camp de l'indignation affiche complet. Révélée le 2 octobre par Le Parisien, il s'agit d'une « expérimentation » s'inscrivant dans le cadre du fonds d'expérimentation pour la jeunesse piloté par Martin Hirsch, haut commissaire à la jeunesse.

Environ 150 élèves de trois lycées professionnels de l'académie de Créteil sont concernés. S'ils respectent leurs engagements en termes d'assiduité et de comportement, une somme d'abord fixée à 2000 euros par classe sera donnée tout au long de l'année jusqu'à pouvoir atteindre 10 000 euros. Elle financera des projets du type passage du permis de conduire ou voyage scolaire.

L'expérimentation a démarré le 5 octobre. Apparemment surpris par son annonce, Luc Chatel, le ministre de l'Education, a déclaré que le gouvernement avait « décidé de lancer la guerre contre l'absentéisme et le décrochage scolaire » et qu'il lui semblait normal de « tout essayer » en ce domaine. « C'est une expérimentation sur un nombre limité d'établissements. On verra si ça marche », a-t-il commenté.

Comme la vague de critiques déclenchée dès l'information connue continuait à monter, les promoteurs de l'opération ont haussé le ton. Le haut-commissaire à la jeunesse, Martin Hirsch, s'est emporté contre les propos « mensongers, tendancieux ou outranciers », à l'occasion d'une conférence de presse le 8 octobre. Il a fustigé ce « retour des procès en sorcellerie » et les « cris d'orfraie » des opposants. Il a par ailleurs tenu à rappeler la « triple légitimité » de chaque projet du fonds d'expérimentation, citant « les travaux universitaires, les personnes du terrain, les syndicats et associations ». M. Hirsch a également indiqué avoir reçu le soutien du premier ministre, François Fillon. Présent à cette conférence de presse, le recteur de l'académie de Créteil, Jean-Michel Blanquer, a déploré le manque d'« honnêteté intellectuelle » des accusations et dénoncé un « carnaval médiatique ».

Le 10 octobre, le directeur de Sciences Po Paris, Richard Descoings, auteur d'un rapport sur le lycée, est à son tour monté au créneau en demandant « en quoi il est immoral de donner de l'argent à un jeune pour qu'il fasse des études. Si c'est le cas, alors tout le système des bourses est immoral ».

Pourtant la seule idée d'un recours possible à l'incitation financière pour promouvoir l'assiduité scolaire a produit dans l'éducation nationale un choc culturel violent. En résonance avec le contexte politique et social, le projet a pris comme le symbole d'une domination croissante de l'argent dans tous les domaines, y compris au sein de l'école dont la valeur cardinale est le désintéressement. Et, fait inédit, les réactions indignées proviennent de la totalité du spectre politique, syndical et associatif de l'éducation. Des voix habituellement discordantes se rejoignent. Jean-Paul Brighelli, le pamphlétaire auteur de la fabrique du crétin, voit dans cette expérimentation « un exemple déplorable, méprisable » et « inquiétant ». Mais son adversaire de toujours, le professeur en sciences de l'éducation Philippe Meirieu, s'est aussi dit « horrifié » par une initiative dans laquelle il voit « un renversement complet du sens de l'école ».

Pour le SGEN-CFDT, cela revient à « monnayer la présence des élèves », pour l'UNSA-Education, « ce n'est pas avec un marchandage financier qu'on règlera les problèmes ». Pour le Syndicat national des lycées et collèges (Snalc) habituellement à l'opposé de ces deux organisations, « les élèves ont besoin d'être instruits, pas d'être achetés ».

Le syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale (SNPDEN) juge que « l'insistance pesante et complaisante sur un vocabulaire faisant constamment appel à l'argent est totalement déplacé dans une démarche éducative ». L'association SOS-Education, généralement en total désaccord avec les syndicats d'enseignants, estime que cette mesure revient à « acheter la présence des élèves » et qu'elle est « un véritable camouflet aux professeurs ». Pour la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE, classée à gauche), il est « assez catastrophique » de vouloir qu'un problème d'éducation soit « réglé par l'argent ». Mais la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP, classée à droite) s'est dite « très réservée, même un peu inquiète », tandis que l'Union nationale des associations de parents d'élève de l'enseignement libre (Unapel) déplore « une bien triste mesure » et se demande « comment on a pu en arriver là ».

L'expérimentation, si elle est poursuivie dans les conditions prévues, doit être évaluée par l'Ecole d'économie de Paris, dont les chercheurs, déjà sollicités par le fonds d'expérimentation sur un autre projet, n'ont pas été choqués par une proposition qui, à leurs yeux, venait des professeurs eux-mêmes et se traduisait par un apport de moyens supplémentaires au profit d'élèves défavorisés. Toutefois, jugeant le projet insuffisamment clair, notamment sur la notion de contrat moral entre le professeur et sa classe, ils avaient demandé qu'un « pilote » soit mis en place. Cette demande a reçu une réponse positive... au moment même où la polémique a éclaté.

Luc CEDELLE ;

Le Monde, mercredi 10 octobre 2009